



# Droits du travail en Australie

## Qui bénéficie de droits du travail en Australie?

Les lois australiennes du travail protègent les travailleurs dont le lieu de travail principal se trouve en Australie, ainsi que ceux employés par un employeur australien. Les travailleurs n'ont pas besoin d'être citoyens australiens ou résidents permanents pour bénéficier de la protection des lois du travail australiennes.

Les titulaires de visa bénéficient des mêmes droits et protections fondamentaux sur le lieu de travail que toute personne travaillant en Australie. Aucun contrat ni accord ne peut les en priver.

## Besoin d'aide?

Le *Fair Work Ombudsman*<sup>1</sup> (FWO) est l'autorité australienne chargée de veiller au respect des droits du travail.

Elle propose des outils en ligne pratiques pour vérifier votre rémunération et utiliser un calculateur de salaire.<sup>2</sup> Vous pouvez aussi enregistrer vos heures de travail facilement et rapidement grâce à l'application Record My Hours - Fair Work Ombudsman.<sup>3</sup>

Si vous craignez que votre employeur ne vous traite pas équitablement ou ne respecte pas les lois australiennes du travail, vous pouvez contacter l'autorité australienne compétente, le *Fair Work Ombudsman (FWO)*, pour obtenir des informations, des conseils ou de l'aide. Vous pouvez les appeler au 13 13 94.

Vous pouvez aussi obtenir une aide juridique gratuite auprès d'autres organismes, comme l'aide juridictionnelle, un centre juridique communautaire ou un syndicat.<sup>4</sup>

## Qu'en est-il de mon visa?

Votre employeur ne peut pas annuler votre visa, même si vous avez enfreint ses conditions. Seul le ministère de l'Intérieur australien (*Department of Home Affairs*), y compris la Force frontalière australienne, peut accorder, refuser ou annuler des visas.

Le gouvernement australien a introduit des lois visant à protéger les titulaires de visa victimes d'exploitation sur leur lieu de travail. Ces nouvelles protections font partie du Programme pilote pour renforcer la protection des signalements.<sup>5</sup>

Vous pourriez être admissible au programme pilote si vous êtes titulaire d'un visa temporaire **avec autorisation de travail**.

Si vous êtes titulaire d'un visa temporaire sans **autorisation de travail**, le ministère de l'Intérieur examinera votre situation, dans le cadre de sa procédure fondée sur le mérite.

Si vous êtes admissible au programme pilote, le ministère de l'Intérieur **ne révoquera pas** votre visa si :

- Vous avez enfreint une condition liée à votre visa de travail, et
- Cette infraction est liée à un problème d'exploitation sur le lieu de travail, et
- à condition qu'un certain nombre d'autres conditions soient respectées.

Pour accéder aux nouvelles protections de signalement, vous devez :

- Faire certifier votre cas d'exploitation au travail par une agence gouvernementale participante ou un tiers accrédité avant d'en informer le ministère de l'Intérieur<sup>6</sup>
- Expliquer comment l'exploitation au travail a causé la violation des conditions de votre visa, et
- Vous engager à respecter les conditions de votre visa à l'avenir.

Pour signaler une exploitation sur votre lieu de travail au ministère de l'Intérieur, vous pouvez remplir le formulaire suivant : Demande de renforcement du processus de signalement.<sup>7</sup>

## Quels sont mes droits au travail?

En Australie, des règles encadrent vos droits au travail, comme le salaire minimum que vous devez recevoir (au 1er juillet 2024, le salaire minimum national horaire pour les travailleurs adultes à temps plein ou partiel est de 24,10 \$), le nombre maximum d'heures que vous pouvez être amené à travailler, ainsi que la fréquence et la durée des pauses auxquelles vous avez droit.

Ces règles peuvent se trouver dans différents documents, comme une convention collective,<sup>8</sup> un accord d'emploi enregistré (par exemple un accord d'entreprise),<sup>9</sup> ou un contrat de travail.

Les titulaires de visa bénéficient des mêmes droits et protections de base que les autres travailleurs australiens selon la loi sur le travail (Fair Work Act) de 2009 (Cth).<sup>10</sup>

<sup>1</sup> <https://www.fairwork.gov.au/>

<sup>2</sup> <https://calculate.fairwork.gov.au/findyouraward>

<sup>3</sup> <https://www.fairwork.gov.au/tools-and-resources/record-my-hours-app>

<sup>4</sup> <https://www.fairwork.gov.au/tools-and-resources/other-workplace-relations-help/legal-help>

<sup>5</sup> <https://immi.homeaffairs.gov.au/visas/working-in-australia/work-rights-and-exploitation/strengthening-reporting-protections-pilot>

<sup>6</sup> <https://immi.homeaffairs.gov.au/visas/working-in-australia/work-rights-and-exploitation/strengthening-reporting-protections-pilot#content-index-3>

<sup>7</sup> <https://immi.homeaffairs.gov.au/visas/working-in-australia/work-rights-and-exploitation/strengthening-reporting-protections-pilot/request-process-form>

<sup>8</sup> <https://www.fairwork.gov.au/employment-conditions/awards>

<sup>9</sup> <https://www.fairwork.gov.au/employment-conditions/agreements>

<sup>10</sup> <https://www.legislation.gov.au/C2009A00028/latest/versions>

Ces droits comprennent notamment :

- Salaire et rémunération: à partir du 1er juillet 2024, le salaire minimum national pour les travailleurs adultes à plein temps et à temps partiel est de 24,10 \$ de l'heure. Les taux de salaire minimum sont généralement révisés chaque année.
- Protection contre le licenciement injuste (renvoi ou congédiement) dans certaines situations.\*
- Protection contre la discrimination (mauvais traitement) lorsque vous exercez vos droits au travail. Par exemple, si vous prenez un congé en cas de maladie ou de blessure, ou si vous vous plaignez ou posez une question concernant votre emploi.
- Protection contre le harcèlement sexuel et le harcèlement moral au travail.
- Protection contre toute discrimination illégale fondée sur l'âge, le handicap, le sexe, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle ou la religion.

\*Si vous pensez avoir été licencié de manière injuste ou illégale, vous avez 21 jours pour déposer une réclamation auprès de la Fair Work Commission (commission australienne chargée des litiges liés au travail). Cela est possible sous certaines conditions. Il est conseillé de demander des conseils juridiques dès que possible.<sup>11</sup>

Il est important de respecter les conditions de votre visa. Si vous avez des inquiétudes concernant votre capacité à respecter les conditions de votre visa, vous devriez en parler avec un agent d'immigration agréé, un représentant légal ou contacter le ministère de l'Intérieur.<sup>12</sup>

Cependant, vous bénéficiez de droits et de protections en vertu des lois du travail, quel que soit votre statut migratoire.

Cela inclut les situations prévues par la loi sur l'immigration (*Migration Act*) lorsque vous:

- Avez enfreint une condition de votre visa,
- N'avez pas le droit de travailler en Australie selon les conditions de votre visa, ou
- Ne détenez actuellement pas un visa.

### Quels sont les signes d'exploitation au travail?

Le comportement exploiteur peut inclure différentes situations où un employé est maltraité au travail.<sup>13</sup>

Cela peut prendre plusieurs formes, telles que:

- Risques d'annulation de votre visa
- Être forcé à travailler.
- Travailler des heures excessivement longues.
- Sous-paiement des salaires et formations non rémunérées.
- Absence de fiches de paie.
- Déductions injustifiées sur les salaires (par exemple pour le logement, la formation, la nourriture ou le transport), dépôts ou

systèmes de « remise en argent ».<sup>14</sup>

- Ne pas recevoir les droits liés au travail, comme les congés payés (congé maladie, congés annuels) ou la retraite.
- Avoir votre passeport retenu par quelqu'un d'autre.
- Pression pour travailler au-delà des conditions de durée indiquées sur votre visa.
- Pression pour effectuer un paiement initial ou un « acompte » pour un emploi.
- Les employeurs évitent de payer des impôts en vous payant en espèces.
- Être considéré comme un entrepreneur indépendant au lieu d'un employé.
- Travailler dans des conditions dangereuses.
- Votre employeur vous fournit un logement de mauvaise qualité, et vous oblige à payer pour ce logement.
- Ne pas être autorisé à quitter le lieu de travail.
- Pression pour ne pas adhérer à un syndicat.

L'exploitation au travail se produit lorsque les droits et devoirs sur le lieu de travail ne sont pas connus, compris ou respectés par les employeurs, que ce soit par erreur ou intentionnellement.

### Comment mes conditions de visa impactent-elles mes droits au travail?

Votre visa australien peut inclure des conditions relatives au travail que vous pouvez ou ne pouvez pas effectuer. Un employeur peut raisonnablement vous demander d'entreprendre, ou de ne pas entreprendre, des activités en raison de ces conditions de visa. Par exemple, si vos conditions de visa ne vous permettent de travailler que dans une certaine profession, votre employeur peut vous demander de ne faire que dans ce travail.

Votre lettre d'octroi de visa contient des informations sur les conditions liées à votre visa. Sinon, vous pouvez vérifier les détails de votre visa, y compris ses conditions, en ligne via le service Vérification de l'éligibilité au visa. Demande de renseignements pour titulaire de visa (VEVO)<sup>15</sup> sur le site [immi.gov.au](https://immi.gov.au) du ministère de l'Intérieur.

Si vous avez engagé un agent d'immigration agréé ou un praticien juridique, ils peuvent également vous conseiller sur les conditions de votre visa.

<sup>11</sup> <https://www.fairwork.gov.au/ending-employment/unfair-dismissal>

<sup>12</sup> <https://immi.homeaffairs.gov.au/visas/already-have-a-visa/check-visa-details-and-conditions/see-your-visa-conditions>

<sup>13</sup> Le terme « exploitation » est défini au paragraphe 271.1A du Code pénal australien. Vous pouvez consulter le texte ici :

<https://www.legislation.gov.au/C2004A04868/latest/text/2>

<sup>14</sup> Toutes les déductions ne sont pas forcément injustes.

<sup>15</sup> <https://online.immi.gov.au/evo/firstParty?actionType=query>

## Pour plus d'informations

Titulaires de visa et migrants - Fair Work Ombudsman<sup>16</sup>

Les Normes Nationales d'Emploi (NNE)<sup>17</sup> sont les droits minimaux en matière d'emploi qui s'appliquent à la plupart des travailleurs.

La Déclaration d'information sur le travail équitable (*Fair Work Information Statement, FWIS*)<sup>18</sup> contient des informations sur les NNE et d'autres droits minimaux. Cette déclaration doit être remise à tous les nouveaux travailleurs par leurs employeurs.



Fair Work Ombudsman



Fair Work Commission



Record My Hours



Australian Taxation Office (bureau des impôts australien)



Programme pilote de renforcement de la protection des signalements



Programme pilote pour la justice au travail (Workplace Justice Visa Pilot)



Police fédérale australienne

**Ce document est produit par le ministère de l'Intérieur et destiné à être distribué par les agents d'immigration agréés. Ce document ne constitue pas une assistance en immigration ni un conseil juridique fourni par un agent d'immigration agréé.**

<sup>16</sup> <https://www.fairwork.gov.au/find-help-for/visa-holders-migrants>

<sup>17</sup> <https://www.fairwork.gov.au/employment-conditions/national-employment-standards>

<sup>18</sup> <https://www.fairwork.gov.au/employment-conditions/information-statements/fair-work-information-statement>